Mairie
93 Place du Château
38122 Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

Vous pouvez toujours demander la réception de ce document par mail
Contact : 04 74 59 24 53 ou mairie.montseveroux@entre-bievreetrhone.fr

---

Le samedi 16 décembre à partir de 10h30, sur la place du château.

Venez nombreux décorer le *de la commune,*

avec vos décorations inutilisées ou fabriquées !!!

A l'issue, partage du verre de l'amitié

« Vœux du Maire

Dimanche 21 janvier 2024 »

Infos diverses :

- Déneigement : La commune est à la recherche d'une personne (agriculteur ou titulaire du permis poids lourd) afin de pourvoir effectuer le déneigement pour cet hiver.
- Concessions cimetière : 3 caveaux de 6 places et 3 concessions en pleine terre sont disponibles dans l'ancien cimetière. Pour tous renseignements, merci de vous adresser au secrétariat de mairie.

MONTSEVEROUX- SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
QUATORZE NOVEMBRE à 20 H 30
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.
Date de convocation : 09/11/2023

Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Gilbert CHAMPION, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER, Mikaël LABRUYERE.
Excusés : M. Julien RIAS (pouvoir à Mme Karelle OGIER), M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, M. Alain ALLEC,
Absent : M. Thierry BAGUET,
Deux spectatrices assistent à la séance.
Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.
Nombre de membres
En exercice : 13 Présents : 9 Pouvoir de vote : 1 Votants : 10

Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Décision Modificative n° 2
- Autorisation pour signer la convention de gestion des activités périscolaires et cantine scolaire avec le centre social OVIV
- Avis sur le projet présenté par Mme Nadine MABILON en vue d'exploiter une installation d'abattage de petits ruminants sur la commune de La-Chapelle-de-Surieu,
- Adoption du principe d'un jumelage intercommunal avec la commune de Srebrenik (Bosnie),
- Mise en place d'un système de vidéoprotection
- Présentation devis audit service restauration scolaire
- Décision à prendre sur l'instauration de la prime pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale,
- Information Fondation du Patrimoine
- Information dossier ERP annexe Centre Culturel
- Questions diverses

Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder certains points en questions diverses :
- M. Gilbert CHAMPION : bilan école, bilan SEMIG, prochaines manifestations musicales.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-39
OBJET : Décision Modificative n°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité	5 961,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**5 961,00 €**	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		5 961,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		**5 961,00 €**

Adoptée à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention)

DELIBERATION N° 2023-40
Objet : autorisation pour signer la convention de gestion des activités périscolaires et cantine scolaire avec le centre social OVIV

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à cette signer cette convention.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

– Autorise Mme le Maire à signer la convention de gestion des activités périscolaires et cantine scolaire avec le centre social OVIV.

DELIBERATION N° 2023-41
Objet : Avis sur le projet présenté par Mme Nadine MABILON en vue d'exploiter une installation d'abattage de petits ruminants sur la commune de La Chapelle-de-Surieu
Mme le Maire informe les conseillers que suite à la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour l'environnement déposée par Mme Nadine MABILON auprès des services préfectoraux en vue d'exploiter une installation d'abattage de petits ruminants sise 95 chemin du Clos sur la commune de La Chapelle-de-Surieu, une participation du public par voie électronique est organisée du lundi 23 octobre 2023 au mercredi 22 novembre 2023 inclus à 17h00.
Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir donner leur avis sur ce projet.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions) se déclare favorable au projet d'installation d'abattage.

DELIBERATION N° 2023-42
Objet : adoption du principe d'un jumelage intercommunal avec la commune de Srebrenik (Bosnie)

M. Pierre PIVOTSKY, référent de la commission « Jumelage », rappelle au Conseil que le projet de jumelage avec la commune de Srebrenik en Bosnie-Herzégovine avait été mis à l'arrêt en avril 2022.

Aujourd'hui, suite à l'impulsion de Monsteroux-Milieu et après différentes rencontres, plusieurs communes de la vallée de la Varèze : Monsteroux-Milieu, Chalon, Cour et Buis et Vernioz sont appelées à se prononcer pour se joindre à Montseveroux et à Monsteroux-Milieu pour relancer ce projet.

Afin de poursuivre cette démarche et la soumettre aux instances compétentes de Srebrenik, il est demandé à chaque commune de délibérer sur cette volonté de rapprochement.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'idée de proposer à la municipalité de Srebrenik en Bosnie-Herzégovine une démarche de rapprochement et d'échange culturel basée sur l'amitié et la coopération avec les communes de la vallée de la Varèze ci-dessus désignées. La convention de ce lien sera à définir entre Srebrenik et les communes intéressées par ce jumelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

– Donne son accord de principe pour proposer à la commune de Srebrenik un rapprochement intercommunal de jumelage formé par les communes de Montseveroux, Monsteroux-Milieu, Chalon, Cour et Buis et Vernioz, étant précisé que la forme de ce partenariat sera à déterminer.

DELIBERATION N° 2023-43
Objet : Mise en place d'un système de vidéoprotection

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2211-1 ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L. 132-1 et L. 252-1 ;
Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection pris pour l'application des articles 10 et 10-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 ;
Considérant la volonté municipale de renforcer la sécurité et la tranquillité aux abords des bâtiments publics et sur le domaine public de la commune de Montseveroux ;
Considérant que l'article 10 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéoprotection sur la voie publique par une autorité publique ;
Vu la demande de la commune en date du 20 mars 2023 demandant le concours des référents sûreté de la gendarmerie nationale ;
Vu le diagnostic de vidéoprotection réalisé par la cellule de prévention technique de la malveillance de l'Isère en date de juin 2023

Ayant étendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- ACTE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection aux abords des bâtiments publics et sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal, notamment dans le centre village ;
- PRECISE que les périmètres concernés par l'installation de caméras sont les suivants :
*** site 1 - Centre village : château (mairie et salle des fêtes), école, city-stade, église, parkings.**
Cette zone étant traversée par la RD 37 A (Route des Cadrans Solaires), les objectifs de ces caméras seraient doubles : identifier et discriminer tous les véhicules circulant dans les deux sens sur la voie départementale, capter l'ambiance et sécuriser les abords des bâtiments publics, les parkings et les espaces publics situés à proximité de ces bâtiments.
*** site 2 – Cimetière**
L'objectif des caméras étant de sécuriser le point d'apport volontaire et le parking du cimetière et d'identifier et discriminer les véhicules se stationnant devant le point d'apport volontaire afin de mettre fin à la dépose des déchets sauvages.
- DIT que les caméras permettront d'enregistrer et de stocker des images afin de répondre à d'éventuelles réquisitions judiciaires ;
- DIT que le dispositif de visionnage en direct des images sera installé comme il se doit dans un local dédié dans le château et que seules les personnes habilitées pourront y accéder ;
- DIT que la mise en place du système sera conditionnée à la réception de l'autorisation préfectorale après dépôt du dossier descriptif ;
- DIT que l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour la mise en place de ce système de vidéoprotection est estimée à 77 261,78 € HT ;
- PRECISE que les crédits seront prévus au budget 2024 ;
- PRECISE que l'Etat sera sollicité par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et que des demandes de subventions seront également déposées auprès de la Région et du Département ;
- AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, et notamment à déposer les demandes de subventions.

Devis audit restauration scolaire

Mme le Maire rappelle que depuis 2019, date d'installation du service de la restauration scolaire dans les nouveaux locaux, sont intervenus des changements au niveau de l'organisation et de l'équipe qui ont amenés les agents et le conseil municipal à échanger sur le fonctionnement du service et les bonnes pratiques à mettre en place.

M. Bernard GLABACH ajoute qu'effectivement suite à tous ces changements et pour avoir un état des lieux précis, un « œil extérieur » sur l'organisation du service apparaît nécessaire.

Suite à une réunion avec les agents concernés, un audit a été proposé par les élus. Cette idée a été accueillie favorablement par l'ensemble des participants.

Un devis a été demandé. Il s'élève à 5 940 € TTC. Cette prestation se déroulerait en deux phases :

- 1 : état des lieux
- 2 : restitution.

L'association de la cantine sera également associée à cet audit.

M. Pierre PIVOTSKY ajoute que les préconisations qui en ressortiront serviront à tous.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur ce devis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'engagement de cette dépense et autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

Fondation du Patrimoine

Mme le Maire informe les conseillers que l'appel à projet pour l'édition 2024 de la Mission Patrimoine a été relancé le 4 septembre dernier. Elle rappelle que la rénovation de l'église pourrait faire l'objet du dépôt d'un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine. Une étude réalisée en 2021 a chiffré le montant total des travaux qui seraient à entreprendre. Cependant, la commune ayant déjà acté les projets vidéosurveillance et aménagement du parvis du château, il ne sera budgétairement pas possible pour la commune d'envisager la rénovation de l'église dans l'immédiat.

Il serait bien qu'une association porte ce projet de rénovation, étant précisé que la priorité semble être le problème lié à l'humidité (estimatif des travaux : environ 150 000 €).

M. Bernard GLABACH ajoute que cela permettrait également à d'autres personnes de s'investir pour la commune.

Elle indique que suite à la visite annuelle du clocher, des devis d'entretien ont été signés (remplacement d'un moteur de tintement, remplacement du battant de la cloche 2 et de la bride de beffroi cassée) pour un montant total de 3 571,20 €).

ERP-annexe Centre Culturel

Suite à la dernière rencontre avec les membres de l'ORCIV qui s'est très bien déroulée, il a été décidé d'envisager la réouverture de l'annexe pour les activités qui pourrait servir également à d'autres associations.

Le problème lié à EDF est réglé ainsi que celui des clefs qui n'avaient pas été retrouvées.

M. Bernard CLECHET a pris en charge le dossier avec Messieurs Stéphane CARRAS et Yves GRENOUILLER. Le but est de pouvoir présenter un dossier ERP 5ème catégorie.

M. CLECHET indique que ce dossier est assez conséquent : il comprend un gros dossier général et de nombreux sous-dossiers. De plus de nombreux plans sont à fournir. Compte-tenu de la complexité de ce dossier, il a été décidé de demander de l'aide à un architecte. Un rendez-vous sur site a eu lieu. Afin de respecter les normes, il y aurait des travaux d'accessibilité à réaliser (escaliers, rampe…). L'architecte ferait le dossier complet qui pourra être présenté à la Préfecture et qui indiquera l'ensemble des travaux à prévoir pour mettre le bâtiment aux normes. Il y aura également une mise aux normes électrique à réaliser.

Pour maintenir les toilettes actuelles, il faudrait prévoir des WC PMR ce qui nécessiteraient des travaux supplémentaires.

Il a été décidé que dans un premier temps il n'y aura pas de toilette. Cela devra être indiqué dans le règlement intérieur.

L'architecte devrait transmettre son devis pour la réalisation du dossier la semaine prochaine.

Questions diverses :

*** M. Gilbert CHAMPION** :

- Point SEMIG : la lettre officielle de Cour et Buis faisant part de sa volonté de se retirer du SEMIG a été reçue. Les frais de fonctionnement seront donc partagés entre les quatre communes restantes. Ce retrait engendrant une diminution du nombre d'élèves, une ATSEM devrait rejoindre l'école de Cour et Buis. Une nouvelle réunion est prévue le 7 décembre prochain pour chiffrer l'augmentation pour les 4 communes du SEMIG.
- point école : le conseil d'école a eu lieu le 7 novembre dernier. A la rentrée prochaine 12 CM2 partent et seulement 8 GS arrivent. L'Académie a appelé le Directeur pour lui faire part du risque de fermeture de classe qui pourrait découler de la diminution des effectifs.

De nouveaux enfants sont susceptibles d'arriver sur la commune. Il convient de bien faire le point sur les effectifs.

Mme le maire indique qu'elle a également été sollicitée par Mme l'Inspectrice de la circonscription Bièvre Valloire pour un rendez-vous. Elle indique qu'une rencontre va être programmée avec tous les maires des communes du SEMIG qui ont également reçu une demande de rendez-vous.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.